

COMMUNE DE NOAILHAC

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2016

20h30

Appel nominal des conseillers municipaux : Le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

Sont présents : Christian Lassalle, Bernadette Laffaire, Christophe Terrieux, Dominique Antoni, Pascale Valette, Cathy Ruebenthaler, Chantal Piednoël-Parouteau, Jacques Bouygue, Patrick Serrager et Emmanuel MARSALLON

Le Conseil est au complet à l'exception d'Arnaud Molas-Coste qui est excusé et qui a donné son pouvoir à Jacques Bouygue.

Désignation du secrétaire de séance : Sur sa proposition, le Conseil désigne Madame Cathy Ruebenthaler comme secrétaire de séance.

Le Maire remercie les conseillers de leur présence et ouvre les débats.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 6 juillet 2016 :** Le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal. Il n'est fait aucune observation et ce compte-rendu est adopté à l'unanimité des Conseillers ;
- **Approbation du rapport qualité/prix 2015 du syndicat des Eaux de Roche de Vic :** Comme chaque année, le syndicat des Eaux de Roche de Vic présente aux communes son rapport qualité/prix de l'année N-1. Jacques Bouygue en fait un résumé qui montre la progression des activités, avec désormais un recours important des achats d'eau en provenance de l'usine de captage de la Dordogne. Le prix moyen facturé au m3 est en légère diminution. Le Conseil approuve à l'unanimité ce rapport qualité/prix 2015 du syndicat des Eaux de Roche de Vic.
- **Conventions avec Cars Quercy Corrèze pour le transport des élèves au gymnase et la piscine de Meyssac année scolaire 2016-2017 :** Il convient de signer une nouvelle convention avec Cars Quercy Corrèze pour cette nouvelle année scolaire. Le transporteur nous a confirmé qu'il maintenait sans majoration les tarifs de l'année précédente qui étaient les suivants :
 - Transport au gymnase : 95,00 € la séance

- Transport à la piscine : 93,00 € la séance

En conséquence, le Conseil approuve à l'unanimité la convention avec Cars Quercy Corrèze et les tarifs ci-dessus reconduits pour l'année scolaire 2016-2017.

- **Point sur la rentrée scolaire** : Des précisions sont données au Conseil par Patrick Serrager sur les effectifs de la rentrée (33 élèves sur le RPI, dont 16 à Noailhac), les investissements et aménagements réalisés notamment pour pouvoir accueillir les Moyennes Sections de maternelle à Noailhac, les questions de transport, la mise en place du périscolaire et les réaménagements. Outre Mesdames Lassalle, Mézan et Saulenc, Madame Leroux a rejoint le groupe des intervenantes agréées pour le périscolaire.

Le cas particulier de l'inscription à Noailhac d'une enfant de niveau petite section de maternelle a été évoqué. Son transfert sur Noailhac a été accepté à titre exceptionnel du fait qu'elle se retrouvait seule enfant de Noailhac dans les transports à destination de Meysac, et après accord de toutes les parties prenantes (professeur, IEN, mairies).

- **Personnel communal : instauration de l'Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures** : Le Maire explique au conseil municipal que Mme Boyer Emmanuelle ayant changé de grade au 1^{er} janvier de cette année (Rédacteur Territorial) ne peut plus bénéficier de l'Indemnité d'Administration et de Technicité comme l'ensemble du reste du personnel. A la place, elle peut bénéficier, sur accord de l'assemblée délibérante de l'Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures. Le principe d'attribution est le même que pour l'IAT. Le CM doit dans un premier temps mettre en place cette indemnité pour le grade concerné et voter un coefficient.

Cette procédure devra être mise en place avant la fin de l'année. Toutefois, nous restons encore dans l'attente de certains textes d'application. Le Maire propose en conséquence que les décisions concernant ce point de l'ordre du jour soient reportées au prochain Conseil.

- **Restauration du registre des délibérations de 1914 à 1939 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental** : Le Maire informe le CM que suite à la visite du service des Archives Départementales au printemps, il nous a été demandé de faire restaurer le registre des délibérations du CM de 1914 à 1939. Une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises spécialisées, avec les retours suivants :

- La Reliure du Limousin : 370,50 € H.T. soit 444,60 € TTC
- L'Atelier Gaillard : 342,00 € H.T soit 410,40 € TTC
- A Livre Ouvert : pas d'offre remise

Le Maire propose de retenir l'offre de l'Atelier Gaillard, présentant le meilleur prix, et de demander auprès du Conseil Départemental une subvention sur le programme

2017 pour un montant de 50% du coût H.T. Le reste étant à la charge de la commune.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité du Conseil.

- **Point sur les travaux de voirie :** Jacques Bouygue donne au Conseil des précisions sur le programme en cours de réalisation. Les travaux du dernier tronçon prévu à La Rougerie sont terminés. L'entreprise Pouzol poursuit le reste du programme dans la semaine 37 : virage du Got, fossé du chemin du Peyratel, tronçon des Crèbes à la Maison des Etoiles.
Le Maire informe le Conseil qu'une réunion est programmée avec Corrèze Ingénierie pour demander une assistance concernant le projet, pour 2017, de collecte des eaux pluviales depuis le haut de la rue de la Liberté jusque vers le ruisseau en passant au bord de l'église, avec réseau pour éclairage de l'église depuis le sol. Une assistance à maîtrise d'ouvrage sera aussi sollicitée pour la relance des travaux du PAB sur 2018/2020.
- **Point sur les travaux de l'église :** Le Maire indique que les travaux se sont poursuivis dans le courant de l'été, sans interruption pour ce qui concerne le peintre décorateur. SOCOBA et l'électricien sont revenus, après une interruption de 3 semaines. Les travaux pour l'électrification des cloches sont terminés. L'entreprise Guinot (vitraux) est toujours en retard sur son programme, ce qui décale la réception complète de la première tranche. Cette entreprise se fait désormais aider par l'entreprise MARTIN/DEPLAT.
Des fissures importantes sont en cours de traitement au niveau du chœur.
À l'occasion des Journées du Patrimoine, des visites seront organisées samedi 17 septembre après-midi avec le concours du peintre restaurateur Vladimir Halalau, ainsi que le dimanche 18 septembre après-midi, par le Maire et des membres de l'association NMP.
- **Espace de Découverte de la Faille de Meyssac et de la pierre :** Deux sujets sont d'actualité :
 - À la suite de l'audit de l'ASP concernant les réalisations de la première tranche, des discussions sont en cours avec la DDT et les services de la Sous-Préfecture pour la validation des opérations conduites par la commune. La commune souligne le caractère exemplaire de cette réalisation terminée dans les délais et dans les limites financières prévues, accessible gratuitement aux visiteurs tous les jours de l'année. La qualité des aménagements est unanimement reconnue et elle doit beaucoup à la coopération sans faille de la commune avec les associations Noailhac Mémoire et Patrimoine et Festheria (ainsi que le Train Briviste pour la maquette).
 - Le programme des aménagement de la seconde tranche a fait l'objet d'appels d'offres pour tous les corps de métiers concernés. Avant d'aller plus loin, il convient de présenter notre dossier de demande de subvention LEADER, qui devrait financer 80% des montants HT.

Rappelons que ce nouveau programme couvrira principalement les panneaux d'infographie sur le thème du patrimoine bâti et de la pierre, l'organisation des vitrines et l'exposition de très beaux objets en pierre taillée (saloir, évier, bac, dalles, supports, etc...), la signalisation routière (départementale et communale), l'aménagement extérieur de l'Espace de Découverte (enseignes et bancs).

Un projet de délibération pour valider ce programme et autoriser la demande de subvention est soumis à cet effet au Conseil. Les Membres du Conseil sont invités à discuter du contenu des offres reçues pour la dizaine de lots concernés.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le programme et le choix des entreprises ci-après, tels que repris dans la délibération adoptée :

- carreleur, pour les plots podotactiles ;	Entr. Yann Naert	2.118,80 € HT
- menuisier, pour rampes et porte vitrine ;	Entr. Gomez	913,60
- infographie, pour tous les panneaux ;	PicBois	5.340,00
- marquage parking handicapés ;	EUROVIA	380,00
- ferronnier pour l'enseigne extérieure ;	Ets Cassagne	1.450,00
- signalisation deux panneaux sur la D38 ;	CD19	1.418,84
- signalisation bourg trois panneaux ;	SESSO	477,20
- maçonnerie pour bancs et bloc enseigne ;	SOCOBA	4.890,79
- éclairage vitrine du sous-sol ;	ARELEC19	534,69
- wind-flag pour la signalisation extérieure ;	MaxiCom	249
- provision d'achat d'objets (TTC) :		500

Soit un total HT de 18.272,92 € (soit 21.827,50 €TTC).

Le Conseil approuve également à l'unanimité le plan de financement proposé :

- Subvention LEADER (80% du HT) : 14.618 €
 - Fonds libres de la commune : 7.210 €
- TOTAL (TTC) : 21.828 €

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à adresser au GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne une demande de subvention sur fonds LEADER/FEADER.

- **Chemin rural de Stolan** : À l'occasion des travaux d'enfouissement de la ligne HT d'ERDF venant de Brive/Cosnac pour alimenter Meyssac/Collonges, nous nous sommes aperçu que le tracé apparent passait en fait chez un particulier entre Stolan et la Croix de Stolan. Le tracé cadastré officiel, situé à proximité immédiate, avait en fait disparu sous les ronces. Cet ancien tracé a été rétabli et donne un chemin désormais parfaitement praticable.

- **Questions diverses** :

- **Terrain de l'abribus** (D38, entrée Est du bourg). Le Conseil municipal réitère son opposition à toute utilisation de cet espace à des fins privées de parking, en contravention avec le PLU et les travaux du PAB de la commune. Une

dernière intervention sera faite auprès des services brivistes du Département.

- **Circulation routière sur la D38 à La Rougerie.** Le Conseil est informé de la démarche des habitants du secteur qui souhaiteraient une signalisation routière plus adaptée, imposant notamment une limitation à 70km/h de la vitesse. Un nouveau contact sera organisé avec le Département.
- **Réunion d'accueil des nouveaux habitants** (vendredi 9 septembre). La réunion de rencontre avec les nouveaux habitants a connu un bon succès, avec de nombreux échanges entre anciens et nouveaux habitants. Les retours exprimés sont très positifs et incitent à renouveler l'expérience.
- Le Maire donne lecture de la lettre de remerciement de **l'association Festhéria** pour la subvention accordée. Son Président nous assure de son soutien aux activités futures de la commune, pour l'Espace de Découverte notamment.
- **Site internet de la mairie** : www.noailhac19.fr
Le nouveau site internet de la mairie a été entièrement revisité et complété cet été. Les Conseillers font part de leurs remarques sur les contenus mis en place, jugés très satisfaisants dans leur ensemble. Les usagers peuvent désormais y trouver l'essentiel des informations concernant la commune.
La mise en ligne de l'ancien site sera prochainement supprimée.
- **Prochaine réunion du Conseil** : Le Conseil fixe au mardi 15 novembre, 20h30, la date de sa prochaine réunion.